



Conakry

P.3

Après le décret, Mamadi Doumbouya accueilli en héros à Wanindara



Edito à vue d'Aigle

Quand Wanindara célèbre Doumbouya !

Dans un passé plus ou moins récent, Wanindara, en haute banlieue de Conakry, s'était illustré par les scènes de violences, avec leur cortège de morts, que l'on y enregistrerait en marge des manifestations sociopolitiques.

Aujourd'hui, la donne et les mentalités semblent avoir changé dans ce quartier situé le long de l'Axe Hamdallaye-Kagbélen.

Suite au déclassement, par décret, de la zone de Wanindara, Simbaya et Kassa, des habitants des communes de Matoto, Lambanyi, Sonfonia et Tombolia ont cru devoir organiser une marche pour exprimer leur reconnaissance au président...

Secteur de la publicité

P.3



Mohamed BANGOURA
"Bank's" prend les rênes
de l'OGP

Rentrée universitaire 2026-2027

P.4



**L'ISSEG accueille 2100
nouveaux étudiants**
(Entretien)

Gouvernance économique en
Guinée

P.4



**Une autre semaine
intense et décisive pour
la ministre Mariama Cissé
Sylla**

Secteur minier guinéen

P.5

**Djiba Diakité propulsé à la tête du Conseil
d'administration de Nimba Mining Company**

TRIBUNE

P.2

DÉNONCIATION

Vie de la nation

P.2

**Entre réformes judiciaires et arbitrages
budgétaires : La Guinée au carrefour de ses
ambitions**

Édito à vue d'aigle



Quand Wanindara célèbre Doumbouya !

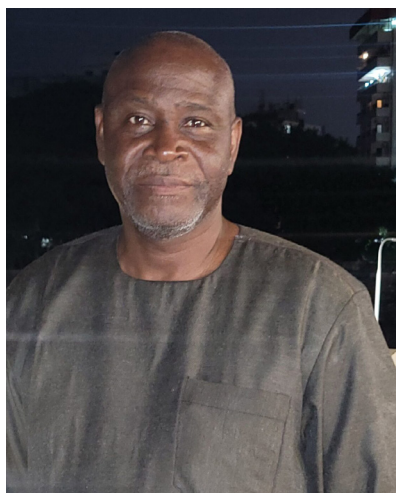
Dans un passé plus ou moins récent, Wanindara, en haute banlieue de Conakry, s'était illustré par les scènes de violences, avec leur cortège de morts, que l'on y enregistrait en marge des manifestations sociopolitiques. Aujourd'hui, la donne et les mentalités semblent avoir changé dans ce quartier situé le long de l'Axe Hamdallaye-Kagbélen. Suite au déclassement, par décret, de la zone de Wanindara, Simbaya et Kassa, des habitants des communes de Matoto, Lambanyi, Sonfonia et Tombolia ont cru devoir organiser une marche pour exprimer leur reconnaissance au président Mamadi Doumbouya, élu en décembre dernier à la tête de la Guinée pour un mandat de 7 ans renouvelable une fois. La mobilisation a rassemblé plusieurs centaines de citoyens au

rond-point d'Enco 5. Les maires et les députés des quatre communes citées plus haut y ont pris part. A l'arrivée du Chef de l'Etat sur les lieux, le maire de Lambanyi, Baba Alimou Barry, a remercié les élus et les citoyens mobilisés, tout en soutenant que le déclassement de la zone représente un soulagement pour les populations concernées. Il est aussi revenu sur les événements de Kagbelen pour illustrer, selon lui, l'attention du chef de l'État aux difficultés des citoyens. « Il a montré, à travers ce qui s'est passé à Kagbelen, qu'il est sensible aux maux qui touchent nos populations. Il l'a également montré aujourd'hui à Wanindara », dira l'élu. Et d'ajouter : « Cette localité est répartie entre quatre communes, qui ont décidé de se réunir comme une seule personne pour célébrer cette grande victoire qui nous appartient, grâce au président Mamadi Doumbouya ». A l'en croire, les habitants de la dite zone avaient commencé à prier pour le chef de l'État dès la veille de la marche. « Il a essuyé les larmes de la population de Wanindara. Nous sommes contents. Depuis hier, la population a décidé de prier pour lui. Aujourd'hui, tout le monde est descendu dans la rue pour manifester sa joie, le remercier et lui dire que nous sommes fiers de lui et contents de lui », a martelé Baba Alimou Barry. « Il a essuyé les larmes de Wanindara. Que Dieu le bénisse et le protège ! Nous le soutenons jusqu'au bout », a indiqué le maire de Lambanyi.

A noter que la zone déclassifiée couvre une superficie annoncée de 300 hectares et comprend plus de 6 000 parcelles réparties entre les communes de Matoto, Lambanyi, Sonfonia et Tombolia. Comme on le voit donc, Wanindara n'est plus le quartier chaud qu'il était sous les régimes précédents. Avec la volonté politique, tout peut être possible, pourrait-on dire. Vivement que cet exemple fasse tache d'huile dans la capitale et à l'intérieur du pays.

Kéfina Diakité

Entre réformes judiciaires et arbitrages budgétaires : La Guinée au carrefour de ses ambitions



Semaine du 15 au 21 octobre 2026

La semaine u 15 au 21 octobre 2026 restera gravée comme une période d'arbitrages majeurs pour la Guinée. À la croisée des exigences de justice administrative et des contraintes macroéconomiques sévères, les autorités de la transition ont accéléré la mise en œuvre de réformes d'envergure, dessinant une trajectoire où rigueur budgétaire et réorganisation institutionnelle tentent de cohabiter.

1. Le volet socio-politique : Vaste remaniement dans l'appareil judiciaire

Sur le plan institutionnel et politique, le fait marquant de la semaine s'est matérialisé par un vaste décret présidentiel réorganisant l'ensemble de la magistrature guinéenne. Des juridictions spécialisées, dont la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF), jusqu'à l'Inspection générale des services et aux tribunaux

Vie de la nation

de première instance à travers le pays, ce mouvement de fond vise à insuffler une nouvelle dynamique dans la distribution de la justice et la lutte contre la corruption. Parallèlement, la condamnation marquante de l'ancien président de la Cour constitutionnelle, Mohamed Lamine Bangoura, est venue rappeler la détermination des instances judiciaires à solder les comptes des gestions passées. Cependant, ces décisions s'inscrivent dans un contexte social où les attentes restent immenses quant à la stabilité des institutions, au respect des libertés fondamentales et à l'ancrage définitif d'un État de droit protecteur pour l'ensemble des citoyens.

2. Le volet économique : Un équilibre budgétaire sous contrainte

Sur le front économique, les travaux présentés au cours de cette semaine — matérialisés par le projet de loi de finances rectificative (LFR) 2026 et le lancement de la stratégie 2026-2030 du Programme de Réforme des Finances Publiques (PREFIP) — révèlent l'ampleur des défis financiers. D'un côté, le gouvernement peut se féliciter d'une mobilisation satisfaisante des recettes liquides de l'État (dépassant 44 225 milliards de GNF à mi-octobre) et d'une prévision de croissance maintenue à plus de 8 %. De l'autre, le pouvoir d'achat des ménages demeure une

préoccupation centrale. Pour maintenir le prix du litre de carburant à la pompe à 12 000 GNF, l'État s'est vu contraint d'allouer une subvention massive de près de 5 500 milliards de GNF, nécessitant des réajustements lourds et des arbitrages délicats sur les budgets d'investissement public. Dans le même temps, les grands projets industriels et miniers — à l'image du mégaprojet Simandou 2040 ou de la restructuration stratégique de la Nimba Mining Company — continuent d'incarner l'espoir d'un décollage économique durable et inclusif pour le pays.

L'Équation Guinéenne : Réformer sans fragiliser

Au terme de cette semaine d'une intensité particulière, la Guinée démontre une volonté affichée de moderniser sa gouvernance administrative, judiciaire et financière. Néanmoins, l'efficacité de ces réformes ne pourra se mesurer qu'à la lumière de leur impact direct sur le quotidien des populations.

Garantir l'équité de la justice, contenir les poussées inflationnistes et orienter les mannes extractives vers le développement social : tel est le triple défi auquel les autorités guinéennes doivent répondre pour transformer les réformes institutionnelles en paix sociale et en prospérité partagée.

Kéfina Diakité



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018
Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée
E-mail : laigleinfosgn@gmail.com
Tél : (+224) 621 93 53 88
Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité
Tél : +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53
Directeur de Publication: Amadou Sadjo Diallo
Rédacteur en Chef: Sékou Condé
Secrétaire Général de la Rédaction: Samuel M'Bemba
Comité de Rédaction: Samuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Ibrahima Bangoura
Stagiaire: Mamadou Oury Bah
Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub: Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50
Chef PAO: Ibrahima Bangoura
Imprimeur: Alseny Camara 628066445
Imprimerie: Imprimerie Lanyi
Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre
Mise en page: Ibrahima BANGOURA
Photographe: Moustapha Camara
Édité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)



TRIBUNE DÉNONCIATION

Presse guinéenne : Notre seul « crime » est d'avoir brisé l'omerta sur la corruption !

Pourquoi déranger quand on peut se taire et profiter du système ? Dans les couloirs du paysage médiatique guinéen, la transparence et la probité sont devenues, pour une caste d'intrigants, des fautes impardonnables. Pour avoir refusé le compromis et dénoncé haut et fort la corruption systémique qui gangrène notre secteur, nous sommes aujourd'hui la cible de manœuvres d'éviction, d'intimidation et de chantage.

Pendant des années, ceux qui régnaient en maîtres absolus sur la presse et ses institutions d'encadrement n'ont **jamais prononcé le mot "corruption" dans leurs discours**. Ce silence coupable n'était pas un oubli : c'était le ciment d'un système de rente et de passe-passe où une poignée d'individus se partageait privilèges et représentations au détriment des véritables acteurs du métier.

Le rôle trouble de Yassine Diallo et l'ombre portée sur la HAC

Au cœur de ce système se trouve la gestion controversée de la Haute Autorité de la Communication (HAC) sous la houlette de **Yassine Diallo**. Alors que cette institution constitutionnelle devrait être le garant de l'équité, de l'indépendance et de l'éthique journalistique, elle est devenue, aux yeux de nombreux professionnels, le bras armé d'une gestion opaque et partisane :

• **Un pouvoir d'influence détourné** : Plutôt que de protéger les journalistes

et de moderniser les entreprises de presse, l'instance a trop souvent servi de bouclier à un réseau fermé d'affidés et de présidents d'associations fictives.

• **Le règne de l'intimidation** : C'est sous cette couverture d'autorité que s'exercent les pressions. Quand un membre du milieu est sommé lors d'appels nocturnes ou de réunions informelles de "se rallier à ce qu'a dit Yassine" sous peine d'être arbitrairement écarté, c'est la preuve que les méthodes mafieuses ont remplacé le débat républicain et le respect de la loi.

• **Alliances douteuses et ingérences** : Comment tolérer que la direction de la HAC ou ses relais laissent un ressortissant étranger — comme Grégoire Ankou, auto-proclamé président à vie de l'UPLG — faire la loi, administrer des plateformes de présidents d'associations guinéennes et exécuter des sentences d'exclusion contre des citoyens guinéens ?

La complicité des organes « fantômes » et de l'AGEPI

Pour maintenir ce verrouillage, la méthode est bien rodée : s'appuyer sur des présidents de presse en ligne ou écrite dont **les journaux et magazines ne paraissent plus depuis des années**.

Ces coquilles vides, subtilement introduites au nom de l'AGEPI et infiltrées dans la FEPAP ou d'autres instances faïtières, ne servent qu'à fabriquer de fausses majorités. On écarte les vrais organes, les vrais directeurs de publication, les vrais investigateurs, pour conserver entre « amis » le monopole des décisions et des ressources.

Avec les nouvelles autorités : La fin du règne des caméléons

Mais ce temps est définitivement révolu. Le peuple souverain de Guinée et les nouvelles autorités ont engagé le pays dans une dynamique irréversible de refondation, de justice et de lutte contre l'impunité.

Le domaine des médias, souvent qualifié de plus pourri de la République en raison de ces deux décennies de passe-passe, ne saura bénéficier d'aucune exception ni d'aucun privilège d'extraterritorialité.

Aujourd'hui, le message doit être clair et sans équivoque :

1. Fin du règne des caméléons : Les individus inamovibles qui ont changé de masque à chaque régime pour préserver leur chasse gardée doivent rendre des comptes et céder la place.
2. Audit des représentations à la HAC et dans les faïtières : Les autorités compétentes doivent vérifier la légitimité réelle et légale de tous ceux qui siègent au nom de la presse.
3. Tolérance zéro pour l'abus de pouvoir : La justice et les organes de contrôle de l'État doivent se saisir des faits de menaces, d'extorsion d'alignement et d'ingérence étrangère dans la gouvernance des médias nationaux.

Notre dénonciation de la corruption n'était pas un délit, c'était un devoir civique. Que ceux qui ont transformé les institutions de la presse en boutique privée sachent que le règne de l'impunité a pris fin. **Nul n'est au-dessus de la loi !**

Mamadou Aliou Diakité
Président de l'AGEPI

Conakry

Après le décret, Mamadi Doumbouya accueilli en héros à Wanindara

Un accueil chaleureux a été réservé au président de la République, lundi 19 octobre 2026, dans la banlieue de la capitale. Trois jours après le décret portant déclassement de la zone de Wanindara, Simbaya et Kassa, des habitants des communes de Matoto, Lambanyi, Sonfonia et Tombolia ont organisé une marche pour lui exprimer leur reconnaissance.



À l'initiative de la mairie de Lambanyi, la mobilisation a rassemblé plusieurs centaines de citoyens au rond-point d'Enco 5. Des pancartes portant notamment les messages « Merci Monsieur le Président Mamadi Doumbouya » et « Wanindara vous restera reconnaissant ».

Les maires et les députés des quatre communes ont pris part à cette mobilisation.

À l'arrivée du cortège, le maire de Lambanyi, Baba Alimou Barry, a remercié les élus et les citoyens mobilisés. « C'est grâce à ces quatre maires, qui se sont réunis, que cette grande mobilisation a été organisée », a-t-il déclaré, avant de remercier les députés présents.

Au nom de ses pairs, l'élue communal a ensuite demandé au président de

la République de se rendre à Wanindara pour rencontrer les habitants. « Nous voulons le président Mamadi Doumbouya ici. Nous demandons sa présence à Wanindara. Wanindara le réclame. Wanindara est fière de lui et contente de lui », a-t-il lancé.

Quelques minutes après cette intervention, Mamadi Doumbouya a fait une apparition sur les lieux. Sa présence a été accueillie par des applaudissements et des manifestations de joie. Pour Baba Alimou Barry, le déclassement de la zone représente un soulagement pour les populations concernées. Il a également évoqué les événements de Kagbelen pour illustrer, selon lui, l'attention du chef de l'État aux difficultés des citoyens. « Il a montré, à travers ce qui s'est passé à Kagbelen, qu'il est sensible aux maux qui touchent nos popu-

lations. Il l'a également montré aujourd'hui à Wanindara », a-t-il affirmé. Le maire a par ailleurs insisté sur la mobilisation commune des quatre collectivités. « Cette localité est répartie entre quatre communes, qui ont décidé de se réunir comme une seule personne pour célébrer cette grande victoire qui nous appartient, grâce au président Mamadi Doumbouya », a-t-il déclaré.

Selon lui, les habitants avaient commencé à prier pour le chef de l'État dès la veille de la marche. « Il a essuyé les larmes de la population de Wanindara. Nous sommes contents. Depuis hier, la population a décidé de prier pour lui. Aujourd'hui, tout le monde est descendu dans la rue pour manifester sa joie, le remercier et lui dire que nous sommes fiers de lui et contents de lui », a-t-il expliqué. Baba Alimou Barry a enfin réaffirmé son soutien au président de la République. « Il a essuyé les larmes de Wanindara. Que Dieu le bénisse et le protège ! Nous le soutenons jusqu'au bout », a-t-il conclu.

La zone déclassifiée couvre une superficie annoncée de 300 hectares et comprend plus de 6 000 parcelles réparties entre Matoto, Lambanyi, Sonfonia et Tombolia. La décision concerne notamment les questions foncières auxquelles sont confrontés les habitants de cette partie de Conakry.

Samuel Demba. D

Secteur de la publicité

Mohamed BANGOURA "Bank's" prend les rênes de l'OGP

De Mandjan Sidibé, puis Aladji Cellou Camara, l'Office Guinéen de Publicité connaît un troisième nouveau directeur général, depuis l'avènement du CNRD. Journaliste et Expert en communication, Mohamed Bangoura, alias Bank's, est désormais le nouveau patron de cette institution à travers un décret.



Le directeur général par intérim de l'OGP a cédé la place à Mohamed Bangoura, nommé il y a quelques jours, lors d'une cérémonie de passation de service, organisée mardi 20 octobre.

La cérémonie s'est déroulée au siège de l'institution, à Taouyah, commune de Ratoma en présence des cadres de la régie et du ministère de tutelle. Jusque-là directeur des ressources humaines de l'OGP, Alya Camara accède ainsi à de nouvelles responsabilités au sein de cette institution chargée de la régulation du secteur de la publicité en Guinée.

Il remplace Jean Marie Soriba Coumbassa, limogé le 28 juin dernier pour inconduite.

Alya CAMARA s'est réjoui des réformes engagées pour booster l'office guinéen de publicité.

« Cette période, bien que courte, aura été dense, exigeante et riche en leçons administratives et humaines, voire très riche en enseignements de façon générale. Sur le plan des résultats, nous avons enregistré une progression notable des recettes accompagnées d'efforts soutenus de rationalisation et de maîtrise des dépenses. Parallèlement, plusieurs

chantiers structurants ont été engagés, notamment entre autres activités non moins importantes, nous avons effectué l'engagement du processus de digitalisation de certains services de l'exploitation publicitaire, la réorganisation et la modernisation du fonctionnement de l'office, le renforcement de l'audit interne et son implication effective dans le contrôle de conformité et de gestion budgétaire, notamment dans les agences, l'engagement d'un processus d'amélioration progressive de la gestion des ressources humaines. Mais au-delà des chiffres, au-delà des réformes, je considère que notre plus grande réussite a été d'ordre humain et institutionnel. », s'est-il réjoui.

Le directeur général entrant dévoile ses premières impressions à ses nouveaux collaborateurs.

« À entendre certaines conversations à l'extérieur, on pourrait presque croire que l'Office guinéen de publicité est peuplé de monstres. Et si le dérèglement climatique cherchait encore des responsables, je ne serais pas surpris que certaines viennent taper à notre porte.

Et pourtant depuis mes premiers contacts avec vous, je découvre des femmes et des hommes, accueillants, disponibles, chaleureux, attachés à leur institution, à notre institution, notre maison commune. Comment expliquer ce décalage entre l'image que l'on se fait parfois de l'OGP à l'extérieur et mes premières impressions à l'intérieur ? Je n'ai pas encore la réponse, je découvre à peine cette maison, son histoire et ses réalités, mais je suis convaincu d'une chose.

Nous avons ensemble, j'ai bien dit

ensemble, une belle occasion de faire évoluer cette perception. » a déclaré Mohamed BANGOURA.

Le nouveau DG de l'OGP s'interroge sur la gestion de l'institution : « si les caisses sont vides, comment régulariser la situation de plus de 140 personnes qui sont des CDI (...) si nous n'avons pas les moyens ? »

Le secrétaire général du ministère de la Communication, de l'Économie numérique et de l'Innovation invite les deux nouveaux responsables de l'OGP à faire preuve de vigilance dans l'exercice de leurs fonctions.

« Votre prise de fonction intervient dans un contexte particulier à l'OGP. Nous savons tous que l'OGP a traversé des difficultés de gestion, des gouvernances qui ont conduit à la prise des mesures exceptionnelles pour préserver son fonctionnement et ses intérêts. Ces difficultés doivent servir de leçon. Il ne s'agit pas aujourd'hui de revenir sur les responsabilités des uns et des autres, mais d'en tirer les enseignements nécessaires pour éviter que de telle situation se reproduise. », a précisé Souleymane Thià'nguel BAH.

Le conseiller personnel du président de la République, et président du Conseil d'administration de l'OGP, Thierno Mamadou BAH, a assisté à cette cérémonie.

Samuel Demba. D

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Boké

La directrice de Cabinet du gouvernementat et l'inspecteur régional des Mines victimes d'un accident de la circulation

Selon Africaguinee.com, la directrice de Cabinet du gouvernementat de Boké, Hadja Gnalen Condé, l'inspecteur régional des Mines et de la Géologie, Ismaël Wattara, ainsi que plusieurs autres personnes ont été grièvement blessés dans un accident de la circulation survenu le mercredi 21 octobre 2026 sur une route minière de la région.



Selon les informations recueillies, le drame s'est produit alors que les responsables administratifs et les cadres regagnaient Boké après une mission de travail à Wendou M'Bour, dans la préfecture de Gaoual.

Le véhicule de commandement de la directrice de Cabinet serait entré en collision avec un camion minier sur le tronçon reliant la sous-préfecture de Wendou M'Bour à la préfecture de Boké.

L'accident a fait plusieurs blessés parmi les occupants du véhicule, notamment Hadja Gnalen Condé, sa secrétaire, Mariama Touré, ainsi qu'un gendarme. L'inspecteur régional des Mines et de la

Géologie, Ismaël Wattara, figure également parmi les blessés.

Compte tenu de la gravité de la situation, la directrice de Cabinet et sa secrétaire ont été évacuées d'urgence à l'hôpital ANAIM de Kamsar pour recevoir des soins appropriés.

D'après toujours le site d'informations Africaguinee.com, les autres blessés ont été transportés à l'hôpital régional de Boké pour leur prise en charge médicale.

Une synthèse de Sadjo



Cancer du sein chez les hommes

Pr Bangaly Traoré tire la sonnette d'alarme

À l'Hôpital national Donka (CHU de Conakry), rapporte le site Africaguinee.com, le Professeur Bangaly Traoré, coordinateur du Programme national de lutte contre le cancer et chef du service de cancérologie, tire la sonnette d'alarme sur cette pathologie chez les hommes.



Il indique que si la maladie touche en écrasante majorité les femmes, le risque masculin existe bel et bien. Selon les chiffres épidémiologiques du service de cancérologie, l'homme représente entre 1 % et 2 % des cas de cancer du sein.

« Quand on dit cancer du sein, ce n'est pas exclusivement la femme : les hommes aussi peuvent être atteints. Sur les 2 500 personnes touchées chaque année par le cancer du sein en Guinée, on compte environ 2 495 femmes, mais aussi des hommes », a indiqué le Pr Bangaly Traoré.

Depuis la création du service spécialisé à Donka en 2007, plus de 80 cas de cancer du sein chez l'homme ont été enregistrés et pris en charge.

Le principal danger pour les hommes réside dans l'absence de vigilance. Ne se sachant pas exposés à cette maladie, la plupart des patients ne consultent qu'à un stade très avancé, lorsque les symptômes deviennent invalidants.

Ce retard au diagnostic est également accentué par le manque

d'équipements de détection précoce, notamment la rareté des appareils de mammographie dans les structures sanitaires publiques.

Pour contrer ce diagnostic tardif, le Pr Bangaly Traoré rappelle que la méthode de dépistage initial est exactement la même pour les deux sexes : l'auto-examen.

La palpation : Les hommes doivent apprendre à vérifier régulièrement leur poitrine à la recherche d'une grosseur, d'une boule dure, d'une modification de la peau ou d'un écoulement au niveau du mamelon.

Le réflexe en consultation : Lors de toute visite médicale, il est fortement conseillé de solliciter un examen clinique de la poitrine par un professionnel de santé. Pour les hommes diagnostiqués, le service de cancérologie de l'Hôpital Donka dispose aujourd'hui de protocoles de traitement modernes. Parmi ces protocoles, il y a la chimiothérapie optimisée. Il s'agit d'une pose de chambres implantables pour rendre les séances de chimiothérapie plus confortables et efficaces.

Il y a également la chirurgie spécialisée. Elle consiste à une prise en charge chirurgicale adaptée pour retirer la tumeur.

Le message du Professeur Bangaly Traoré est clair : la gêne ou le tabou ne doivent plus faire obstacle à la santé. Dès l'apparition d'une anomalie au niveau du torse, la consultation médicale immédiate reste le seul moyen d'assurer une guérison, rapporte le site Africaguinee.com.

Une synthèse de Mamadou Oury

INTERVIEW

Rentrée universitaire 2026-2027

L'ISSEG accueille 2100 nouveaux étudiants



Les cours ont repris dès lundi, 19 octobre 2026 dans universités et instituts supérieurs du pays. À l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education (ISSEG), le Directeur général a entretenu les nouveaux étudiants sur les consignes et règles de conduite pour pouvoir évoluer dans cet établissement pendant leur cursus universitaire.

L'Aigleinfos : Après trois mois de vacances, vous retrouvez aujourd'hui les anciens et les nouveaux étudiants de votre institution. Quel message leur avez-vous adressé à cette rentrée ?

Pr Mamadou Cellou DIALLO : Le message que nous leur avons adressé porte notamment sur les inscriptions. Aujourd'hui, il s'agit de reprendre les cours et de commencer les inscriptions. Nous leur avons expliqué qu'il n'est pas nécessaire de terminer les formalités d'inscrip-

tion avant de rejoindre les salles de classe.

Les deux activités se dérouleront en parallèle. Lorsqu'un étudiant n'a pas cours, il peut profiter de ce temps pour effectuer ses formalités. Les enseignants ne vont pas suspendre les cours pour permettre aux étudiants de s'inscrire.

L'institut a mis en place un dispositif d'information pour faciliter les inscriptions. Cette année, elles se font au niveau des institutions, à travers une plateforme numérique spécifique, suivant une procédure bien définie. À leur arrivée, les étudiants ont donc été informés de cette procédure. Nous avons également visité les différentes salles de classe pour nous assurer qu'elles sont prêtes à accueillir les étudiants.

L'Aigleinfos : Combien de nouveaux étudiants ont été affectés à l'ISSEG cette année ?

Pr Mamadou Cellou DIALLO : Nous avons reçu 2 100 étudiants, avec une répartition de 300 étudiants par programme de formation des enseignants du secondaire.

L'Aigleinfos : Plusieurs étudiants estiment qu'en sortant de cet institut, ils seront automatiquement enseignants. Certains semblent inquiets à ce sujet. Quel message souhaitez-vous leur adresser sur l'importance du métier d'enseignant ?

Pr Mamadou Cellou DIALLO : Ils doivent savoir que l'enseignement est un métier noble. Même si les revenus ne sont pas toujours élevés, il y a une satisfaction morale lorsqu'une personne vient vous dire un jour : « J'ai appris cela grâce à vous. C'est grâce à vous que je suis devenu ce que je suis. » Par le passé, l'enseignement avait une image peu valorisante et n'était pas un métier attractif. Mais il faut reconnaître que, depuis l'arrivée des autorités issues de la transition du 5 septembre 2021, et aujourd'hui avec les autorités de la Ve République, beaucoup d'actions sont engagées pour revaloriser la profession enseignante. Il y a notamment des avantages sur le plan salarial, avec différentes primes liées au statut de l'enseignant. Il y a donc des raisons de se réjouir. Je pense que beaucoup de personnes qui hésitaient à s'orienter vers l'enseignement commencent aujourd'hui à s'y intéresser, parce qu'elles y voient une possibilité d'évolution de carrière. Il faut également souligner la parti-

cularité du concours de recrutement lancé, qui concernait exclusivement les enseignants du secondaire. C'est ainsi que les choses devraient se passer. Enseigner ne consiste pas simplement à maîtriser une discipline. En plus de la maîtrise de sa discipline, il faut être préparé à l'enseigner et à exercer le métier d'enseignant.

L'Aigleinfos : Quelles sont les principales règles que les étudiants, notamment les nouveaux, doivent respecter pour éviter des difficultés au cours de leur formation et obtenir leur diplôme ?

Pr Mamadou Cellou DIALLO : Heureusement, depuis l'adoption du système LMD en 2007, nous disposons d'un règlement des études qui définit les dispositions relatives aux inscriptions, au déroulement des études et à la délivrance des diplômes. À chaque rentrée, nous organisons une séance d'accueil à l'intention des étudiants de première année, notamment ceux inscrits en licence 1 (L1). Nous leur présentons l'institution et leur expliquons les principales dispositions du règlement des études. Nous leur indiquons ce qu'ils doivent faire pour éviter d'accumuler des retards dans leur parcours ou de se retrouver bloqués dans leur progression. Toutes les dispositions nécessaires leur sont présentées afin qu'ils puissent poursuivre leurs études dans de bonnes conditions. Cette séance d'accueil constitue donc un cadre de vulgarisation des textes réglementaires, notamment ceux qui régissent la licence, le master et le doctorat. Les étudiants sont ainsi sensibilisés dès leur arrivée.

L'Aigleinfos : Quelles sont concrètement les interdictions que les étudiants, anciens comme nouveaux, doivent connaître et respecter au sein de l'institut ?

Pr Mamadou Cellou DIALLO : Si vous faites attention, vous verrez partout dans notre enceinte des panneaux qui rappellent que nous sommes dans un établissement d'enseignement et qui interdisent notamment les tenues indécentes. Tout comportement contraire aux valeurs sociales, aux valeurs promues par la société et à celles qu'un enseignant doit incarner est interdit. Les enseignants doivent être des modèles et des références pour les autres. Il est inacceptable qu'un enseignant se présente devant ses élèves avec un pantalon descendu jusqu'aux genoux pour dispenser un cours. C'est une question importante qui relève du règlement intérieur. Les textes réglementaires prévoient également des infractions académiques et disciplinaires. Lorsqu'un étudiant enfreint ces règles, des sanctions appropriées peuvent être prises en fonction de la nature et de la gravité de l'infraction. Tous ces aspects sont expliqués aux étudiants dès le début de leur formation afin qu'ils connaissent leurs obligations et respectent les règles de l'institut.

L'Aigleinfos : Merci à vous, le Professeur Mamadou Cellou DIALLO !

Pr. Mamadou Cellou DIALLO : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Travaux d'aménagement prévus à Wanindara

Le général Amara Camara rassure les occupants actuels de la zone

Lors d'une conférence de presse qu'il a animée le lundi 19 octobre 2026, le ministre secrétaire général et porte-parole de la Présidence de la République, le général Amara Camara, a déclaré que les occupants actuels de Wanindara conserveront leurs terres, à l'issue du processus de régularisation foncière et des travaux d'aménagement qui y sont prévus.



sement pour des raisons d'utilité publique, bien entendu l'État dira : « On prend ta cour ». Personne ne sera lésé à Wanindara », précisera le porte-parole de la Présidence, tout en rappelant que le déclassement des terres constituait une étape importante pour permettre aux occupants actuels d'accéder à des titres fonciers. Il a aussi expliqué que les services compétents de l'État seront mis à la disposition des populations afin de faciliter les démarches nécessaires.

« Hier, moi j'étais à Wanindara avec les équipes de l'Habitat. Aujourd'hui, l'équipe y est encore, les équipes de l'Habitat sont encore en train de travailler. Les travaux là vont se poursuivre pour la régularisation administrative des documents de chacun... Mais il y a aussi l'aménagement. Il y a des tracés, il va falloir des routes, il va falloir des marchés, il va falloir des centres de santé, il va falloir des écoles, d'accord ? Ces travaux-là également seront faits », dira-t-il. Il ajoutera que l'action de l'État se doit de répondre à des impératifs d'intérêt général, tout en préservant les droits des citoyens.

« Le rôle de l'État, c'est de protéger les concitoyens. Mais l'État également prend la décision de donner des terres à certains pour que le bénéfice de ces terres-là profite au plus grand nombre. Si demain une partie de ma cour est concernée par un déguerpis-

En ce qui concerne les personnes ne disposant pas encore de titres fonciers, une procédure administrative devra être engagée avant le lancement des travaux d'aménagement. « Le plus difficile pour Wanindara a été fait : déclasser, permettre aux gens demain d'avoir un titre foncier. Pour le faire, la procédure pour avoir un titre foncier, l'État met ses services à la disposition des populations, des propriétaires des terres, et ça va se régulariser au fur et à mesure. S'il n'y a pas de titre foncier, il va falloir faire une procédure administrative.

Cette procédure administrative, ça devrait précéder les travaux d'aménagement. Après les travaux d'aménagement, les papiers vont être donnés. Mais les terres appartiendront aux occupants actuels de Wanindara. », a-t-il martelé.

Sadjo

Gouvernance économique en Guinée

Une autre semaine intense et décisive pour la ministre Mariama Ciré Sylla



La ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, Mariama Ciré Sylla, a conduit un agenda particulièrement dense, marqué par des réformes structurelles majeures, l'optimisation des finances publiques et la défense d'orientations budgétaires tournées vers l'impact social.

Entre le lancement de la stratégie quinquennale du PREFIP et la consolidation des recettes de l'État, retour sur une semaine au cœur de la boussole économique du pays.

La dynamique impulsée par le département de l'Économie et des Finances ne faiblit pas. Pour cette période allant du 15 au 21 octobre 2026, la ministre Mariama Ciré Sylla a multiplié les fronts, confirmant la volonté du gouvernement de renforcer la rigueur budgétaire tout en protégeant le pouvoir d'achat des citoyens.

1. Stratégie 2026-2030 : Le coup d'envoi des réformes du PREFIP

L'un des temps forts de cette semaine s'est déroulé le mardi 21 octobre à Conakry, avec le lance-

ment officiel des travaux de l'atelier de validation du nouveau Programme de Réforme des Finances Publiques (PREFIP 2026-2030). Devant les cadres et partenaires techniques et financiers, la ministre a fixé le cap avec fermeté, insistant sur l'impératif de résultats tangibles : « Pour les cinq prochaines années, notre défi n'est pas seulement d'engager des réformes. Il est de les achever, de les généraliser et, surtout, d'en mesurer les résultats », a déclaré Mariama Ciré Sylla. Elle a également martelé une vision stricte de la gestion fiscale : « Chaque recette perdue représente une opportunité de développement manquée ». Ce nouveau référentiel ambitionne de moderniser durablement l'architecture financière du pays sur la prochaine demi-décennie.

2. Performance financière et rigueur : Les chiffres clés au 15 octobre

La rigueur prônée par la ministre trouve une illustration concrète dans les performances de mobilisation des ressources. À la date pivot du 15 octobre 2026, les services sous tutelle affichaient des

indicateurs rassurants, avec plus de 44 225 milliards de GNF de recettes liquides mobilisées, soit environ 85 % des prévisions annuelles. Dans la même dynamique de transparence et d'assainissement, la ministre a mis en lumière l'impact des contrôles de l'administration publique, soulignant notamment que l'assainissement rigoureux du fichier de la solde a permis de générer des économies substantielles de plus de 246 milliards de GNF. Des chiffres salués comme la preuve d'une gestion optimisée des deniers publics.

3. Un engagement pour des finances publiques à visage humain

Tout au long de cette semaine, l'action de Mariama Ciré Sylla a également été guidée par la recherche d'un équilibre macroéconomique favorable aux populations. En portant une attention particulière au projet de loi de finances rectificative, la ministre a défendu une vision axée sur le renforcement de la croissance, la maîtrise de l'inflation et le soutien direct aux investissements structurants générateurs d'impacts sociaux.

Bilan d'une semaine charnière

Entre vision stratégique à long terme (PREFIP) et pilotage rigoureux de la conjoncture, la ministre Mariama Ciré Sylla confirme son rôle de cheville ouvrière de la transformation économique de la Guinée. Sa feuille de route, guidée par la transparence, l'efficacité et la mobilisation accrue des ressources internes, positionne les finances publiques comme le principal moteur du développement national.

Kéfina Diakité



Secteur minier guinéen

Djiba Diakité propulsé à la tête du Conseil d'administration de Nimba Mining Company

Par un décret présidentiel rendu public dans la soirée du vendredi 23 octobre 2026, le Chef de l'État, le Général de corps d'armée Mamadi Doumbouya, a procédé à la restructuration des instances de gouvernance de la société Nimba Mining Company S.A.. Djiba Diakité, ministre directeur de cabinet de la Présidence de la République et figure centrale de la stratégie minière nationale, est nommé Président du Conseil d'Administration (PCA). Il fera équipe avec Patrice L'Huillier, désigné Directeur Général. Éclairage sur une décision stratégique pour le secteur extractif guinéen.



Une gouvernance renforcée pour un projet minier stratégique

En Guinée, les décisions relatives aux ressources naturelles stratégiques revêtent une importance capitale pour les perspectives de développement économique du pays. Le décret présidentiel du 23 octobre 2026 marque un tournant pour la société Nimba Mining Company S.A., entreprise chargée de la valorisation et de l'exploitation des gisements de fer des monts Nimba.

En confiant la présidence du Conseil d'Administration à Djiba Diakité, le président Mamadi Doumbouya place une personnalité de premier plan et un fin connaisseur des méandres du secteur minier à la tête de l'organe d'orientation de l'entreprise. Le décret fixe la durée de son mandat à trois (3) ans, renouvelable une seule fois. Parallèlement à cette désignation, la direction opérationnelle de l'entre-

prise a été confiée à Patrice L'Huillier, ingénieur civil des ponts et chaussées, nommé au poste de **Directeur Général**. Ce dernier dirigera la société dans le cadre d'un contrat de performance rigoureux avec le ministère des Mines et de la Géologie, incluant un volet accentué sur le transfert de compétences aux cadres nationaux.

Djiba Diakité : L'homme fort des grands projets industriels

Cette nomination s'inscrit dans la continuité du rôle central joué par Djiba Diakité au sein de l'appareil d'État. En plus de ses fonctions de ministre directeur de cabinet de la Présidence de la République, il s'est particulièrement illustré ces dernières années en tant que **président du Comité stratégique de Simandou**, l'un des plus grands projets d'infrastructures et d'exploitation de minerai de fer au monde.

Sa rigueur dans les négociations avec les consortiums internationaux et sa maîtrise des enjeux de souveraineté minière en font un profil d'expérience pour superviser les activités de Nimba Mining Company S.A. Sa mission consistera à garantir que l'exploitation des ressources de la région du mont Nimba s'effectue dans le respect des exigences de transparence, de respect de l'environnement et de retombées économiques locales.

Des exigences de performance et d'impact socio-économique

Le tandem formé par M. Djiba Diakité au Conseil d'Administration et M. Patrice L'Huillier à la Direction Générale devra répondre aux attentes du gouvernement et des populations :

- 1. La concrétisation opérationnelle** : Accélérer les étapes de développement technique et logistique nécessaires à l'évacuation et à la commercialisation du minerai.
- 2. Le respect des normes environnementales** : Situé dans une zone à forte biodiversité, le projet Nimba exige un cadre strict de protection environnementale et de développement durable.
- 3. Le transfert de compétences et le contenu local** : Le contrat de performance assigné à la direction générale met un accent particulier sur la formation des cadres guinéens et la création d'emplois locaux.

Un signal fort pour les investisseurs et le secteur extractif

En plaçant l'un de ses plus proches collaborateurs à la tête du Conseil d'Administration de Nimba Mining Company S.A., la Présidence de la République réaffirme sa volonté de garder un contrôle direct et rigoureux sur les projets miniers d'impact national. Cette réorganisation au sommet de l'entreprise d'État traduit l'ambition de transformer le potentiel géologique guinéen en un levier d'industrialisation, de création de richesses et de développement durable pour l'ensemble du pays. **Sadjo**

Bintou Keïta, ministre de l'Éducation nationale

« Nous avons un déficit bien plus grand que 6 000 enseignants »

Les premières épreuves du concours de recrutement des enseignants à la fonction publique ont débuté samedi 17 octobre 2026. La ministre de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Formation professionnelle, Bintou Keïta et son collègue de la Fonction publique, ont procédé au lancement des épreuves à Mamou, dans la ville carrefour.

Pour la première fois, Conakry ne figure pas parmi les centres retenus pour un concours d'intégration à la fonction publique. Autre spécificité de ce recrutement, est qu'il est réservé aux enseignants sortis de l'ISSEG et des ENI.

Le ministre de la Modernisation de l'administration et de la fonction publique a expliqué que le choix d'organiser les épreuves dans les chefs-lieux des régions administratives répond à une volonté du gouvernement de rapprocher les services publics des citoyens tout en garantissant l'équité entre les candidats.

« Le capital humain constitue aujourd'hui une priorité majeure pour le président de la République. Le gouvernement est mobilisé pour investir davantage dans le secteur éducatif », a déclaré Faya François Bourouno devant les candidats. De son côté, la ministre de l'Éducation nationale, de l'alphabétisation et de la formation technique et professionnelle a renchéri sur ce même aspect.

« Cet impact, c'est aussi au niveau des régions. Parce que nous avons une problématique : nous recrutons des enseignants qui, après, ne veulent pas rester dans les régions et veulent tous être à Conakry. Donc, le fait d'organiser ce concours de cette manière, avec des candidats mobilisés en masse pour venir, ça ne peut être qu'une bénédiction, de par la volonté du chef de

l'État et aussi du chef du gouvernement », s'est réjouie Bintou Keïta.

Consciente des réalités sur le terrain, la ministre a reconnu que les 6 000 postes prévus pour cette phase de recrutement restent insuffisants au regard des besoins du système éducatif guinéen. Elle a précisé que cette opération constitue une première étape et que d'autres recrutements sont envisagés au cours des prochaines années.

« Nous avons un déficit qui est bien plus grand que les 6 000. Je ne vais pas donner de chiffres parce que je ne veux pas de débats sur les chiffres, parce que je pense que les médias adorent les débats sur les chiffres. Donc, pour ce qui nous concerne, nous savons que les 6 000 sont une première étape, une continuation d'étapes passées, et on va continuer les années subséquentes, c'est-à-dire 2027, 2028, 2029, pour faire en sorte que nous continuions d'avoir un vivier d'enseignants et d'enseignantes qui peuvent nous servir dans les salles de classe, et pour que nous n'ayons aucun enfant dans une salle de classe sans enseignant », a-t-elle déclaré.

Par ailleurs, les enseignants contractuels non retenus sont revenus sur leur décision, et ont pris part à ce concours malgré leur protestation.

Samuel Demba. D

Coopération

Tenue de la 5ème édition du WCAF à Conakry

Mardi 20 octobre 2026, la 5ème édition du UK-Francophone West & Central Africa Trade & Investment Forum (WCAF V) s'est ouverte à Conakry. Elle est organisée par DMA Invest, en partenariat avec le gouvernement guinéen et des partenaires britanniques.



Dans son intervention de circonstance, Steeve Gray OBE, directeur Afrique de l'Ouest et du Centre de l'UK Export Finance, a déclaré : « La réussite doit d'abord se traduire par la clarté. Nous devons avoir une compréhension précise des possibilités qui s'offrent à nous, notamment celles qui sont encore peu visibles, et savoir comment les exploiter. Ces opportunités ne doivent pas profiter uniquement à quelques acteurs, mais bénéficier à un plus grand nombre.

La réussite, c'est aussi l'honnêteté. Cela signifie avoir le courage d'aborder les difficultés qui freinent les bons projets, de parler ouvertement des obstacles, des contraintes et des décisions difficiles à prendre.

La transformation ne consiste pas à éviter les conversations difficiles. Elle exige, au contraire, de les engager, de rechercher des solutions et de transformer les obsta-

cles en opportunités. La réussite, c'est également la connexion. Il s'agit de réunir les personnes, les idées, les compétences et les capitaux nécessaires pour transformer les ambitions en réalisations concrètes. La transformation ne peut pas se faire dans l'isolement. La réussite implique aussi la responsabilité. Elle consiste à transformer les opportunités prometteuses en projets auxquels les investisseurs peuvent croire, que les institutions financières peuvent soutenir et que les gouvernements peuvent concrétiser. La réussite, c'est enfin de donner une véritable impulsion aux initiatives. Nous ne devons pas repartir uniquement avec de nouvelles relations et des échanges prometteurs, mais aussi avec des engagements concrets, des responsabilités partagées et une volonté ferme de passer à l'action. La confiance est tout aussi essentielle.

Nous devons renforcer la confiance

non seulement dans les opportunités qui se présentent à nous, mais également dans les personnes, les institutions et les partenariats qui permettront de les concrétiser »

Quant à Ben Coleman MP, envoyé commercial du Royaume-Uni pour l'Afrique de l'Ouest francophone, il dira ceci : « Les relations entre le Royaume-Uni, l'Afrique de l'Ouest et centrale doivent se renforcer grâce à la coopération, à la construction de partenariats solides et à la concrétisation de projets. Le succès doit être notre objectif commun. Il ne suffit pas de célébrer les réussites individuelles : nous devons transformer ces réussites en progrès collectifs et en transformations durables. (...) Notre ambition est de mettre en œuvre une stratégie industrielle forte, fondée notamment sur la production, l'énergie et les technologies numériques. Nous devons développer des industries solides, renforcer les partenariats et soutenir les économies africaines afin de concrétiser nos ambitions industrielles. Nous pouvons réussir ensemble en mobilisant l'expertise britannique, les compétences africaines et les capacités des entreprises. Nous devons soutenir une production durable, utiliser les technologies de manière efficace, développer les activités à plus grande échelle et faire en sorte qu'une plus grande part de la valeur créée reste dans

les économies locales. Les bénéfices de cette transformation doivent profiter à l'ensemble de nos pays et de nos populations. Nous devons maintenir cet esprit de coopération et aller jusqu'à la réalisation concrète des projets » Le ministre guinéen du Plan, Ismaël Nabé, pour sa part, fera savoir : « La Guinée offre des perspectives qui vont bien au-delà du secteur minier. L'énergie, les infrastructures, la logistique, l'agriculture, l'agro-industrie, le numérique, la formation professionnelle et le développement urbain : dans chacun de ces secteurs, nous recherchons des partenaires capables d'apporter des capitaux et de la technologie. Les opportunités guinéennes ne doivent pas être pensées isolément. Elles s'inscrivent dans un espace régional en quête d'infrastructures intégrées, de marchés plus connectés, de chaînes de valeur plus solides et de nouvelles capacités de production. La coopération internationale crée ainsi sa plus grande valeur lorsqu'elle rencontre les capacités locales et ouvre des perspectives économiques régionales durables. Nous disposons aujourd'hui d'une vision nationale, d'infrastructures structurantes, d'une structure de financement diversifiée et d'un réseau de partenaires internationaux prêts à approfondir leur engagement. Le défi est désormais celui de la mise en œuvre. Durant ces deux journées, faisons de nos panels et de nos espaces d'échanges des lieux où émergeront des solutions concrètes. Que ce forum ne soit pas seulement un

succès de participation, mais aussi un succès de transformation.

Que notre deal room rapproche les projets, les financements, les entreprises et les partenaires capables de les accompagner. Que nos échanges débouchent sur des feuilles de route, des responsabilités clairement définies et des mécanismes de suivi ».

Le Premier ministre Amadou Oury Bah mettra l'occasion à profit rappeler aux participants que la place que chacun entend occuper dans l'économie mondiale de demain dépend des décisions que nous prenons aujourd'hui.

« Votre présence ouvre une perspective que nous devons saisir ensemble : celle de faire converger les capitaux, les savoir-faire et les priorités de développement de nos pays autour de projets dont nous assumons collectivement la réussite. L'expertise britannique dans les domaines de la finance, de l'ingénierie et de la technologie peut accompagner cette évolution. Notre travail commun doit désormais permettre d'amener les projets à maturité technique et financière afin de garantir leur réalisation », dira-t-il.

Mamadou Oury



Guinée

Le président Mamadi Doumbouya crée la Société nationale du tabac

Le lundi 19 octobre 2026, le président Mamadi Doumbouya a créé la Société nationale du tabac (SNT), avec un capital social fixé à 100 milliards de francs guinéens (GNF), entièrement financé par l'État. C'était à travers un décret lu à la télévision nationale.



La Société nationale du Tabac disposera d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Elle aura pour principale mission de superviser l'ensemble de la filière du tabac en Guinée, de la production à la commercialisation. Elle sera particulièrement chargée de contrôler les cultures, d'acheter le tabac directement auprès des producteurs ou dans le cadre de conventions, d'assurer sa transformation indus-

trielle et de réglementer l'importation ainsi que l'exportation des produits finis. Son siège social sera établi à Conakry mais pourrait être transféré dans une autre localité du pays, sur décision du Conseil d'administration et après approbation de l'autorité de tutelle.

Le décret du président de la République précise que cette nouvelle société d'Etat sera dirigée par une

Direction générale placée sous la supervision d'un Conseil d'administration composé de neuf membres issus de la Présidence, des ministères en charge du Commerce, des Finances, de l'Agriculture et de la Santé, avec des représentants des producteurs et des experts du secteur. Elle aura également un rôle à jouer dans la traçabilité des produits du tabac et le contrôle de leur qualité. La Société nationale du tabac travaillera avec les services des douanes et du ministère du Commerce en vue du renforcement de la lutte contre la contrebande et la commercialisation illégale des produits du tabac. Objectif : mieux encadrer le marché et à renforcer le contrôle des activités liées à ce secteur. Il est prévu également une période transitoire pour les acteurs privés déjà présents sur le marché et qui, au bout de six mois, vont devoir régulariser leur situation.

Mamadou Oury

Présidence de la République

Le porte-parole se prononce sur le cas

Dr Mohamed Diané

A la faveur d'une sortie médiatique qu'il a faite cette semaine, le général Amara Camara, ministre secrétaire général et porte-parole de la Présidence de la République, a fait savoir que la grâce présidentielle est un acte qui relève de la discrétion personnelle du Chef de l'État.



Lorsqu'il a été interpellé spécifiquement sur le cas de Mohamed Diané, ancien ministre de la Défense nationale sous le régime Condé, le général Amara Camara a dit ceci : « La grâce, c'est la Constitution de la République de Guinée qui confère ce pouvoir au chef de l'État. C'est à sa seule discrétion. Première chose. Mais

pour qu'un citoyen bénéficie de grâce, il faut que la personne ait été condamnée. Après la condamnation, il y a tout ce qui est procédure de recours. Mais il y a des détenus à partir de la première condamnation qui décident de ne pas faire appel. La grâce n'est pas possible pour quelqu'un qui est en procédure. Ce n'est pas possible. Les textes de la République de Guinée ne permettent pas de gracier quelqu'un qui est dans une procédure. Le nom que vous avez cité est encore en procédure. Je ne vois pas comment vous voudrez que le monsieur qui devrait protéger la Constitution passe à côté du respect de la Constitution en gracieant quelqu'un qui est dans une procédure »

Sadjo

Condamnation de Mohamed Lamine Bangoura

La réaction de l'avocat de l'Agent judiciaire de l'État

Le mercredi 21 octobre 2026, l'ancien président de la Cour constitutionnelle, Mohamed Lamine Bangoura, a été condamné à sept ans de prison, à deux milliards de francs guinéens d'amende, ainsi qu'au paiement de dommages et intérêts, par la chambre de jugement de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF).



Réagissant à cette condamnation, Me Pépé Antoine Lamah, avocat de l'Agent judiciaire de l'État, a déclaré : « Cette décision vient réparer un préjudice immense qui a été causé par la dilapidation des ressources publiques ». Il s'est aussi réjoui de la confiscation des biens du prévenu, tout en annonçant que l'État entendait en-

treprendre, dans les prochains jours, les démarches nécessaires pour assurer l'exécution de cette décision.

A propos d'un éventuel appel de la défense, Me Pépé Antoine Lamah fera remarquer ceci : « c'est le droit le plus absolu pour toutes les parties d'exercer les recours si elles ne sont pas satisfaites ». Il a toutefois indiqué que les poursuites se poursuivraient contre d'autres personnes mises en cause dans des affaires liées à la gestion des ressources publiques. « L'État guinéen est davantage ragaillard, motivé à poursuivre ce vaste chantier de poursuites contre les assassins de notre économie nationale », a-t-il soutenu.

Mamadou Oury

OGP

Ce que le SG du ministère de la Communication a dit à la nouvelle Direction générale

Lors de la cérémonie de prise de fonction du nouveau directeur général de l'OGP et de son adjoint, le secrétaire général du ministère, Souleymane Bah "Thianguel", a indiqué qu'il veillera de près à la bonne marche de l'institution.

« Je voudrais rappeler à ces deux directeurs que, le Secrétaire général que je suis, pratique souvent le marquage à la culotte. Je pense que les directeurs généraux et adjoints, tout comme les directeurs nationaux derrière moi, en sont conscients. Durant la période d'interim de M. Alya Camara, il m'arrivait de me réveiller à minuit pour lui demander de faire retirer certains panneaux ou de régler des affaires courantes. Je continuerai donc ce marquage à la culotte. L'amitié que nous entretenons n'aura aucun impact sur nos exigences professionnelles », a martelé Souleymane Thianguel Bah.

Il faut rappeler que cette prise de fonction intervient dans un contexte marqué par des défaillances de gestion et de gouvernance ayant imposé des mesures d'exception pour préserver les intérêts de l'OGP. « Ces difficultés doivent servir de leçon. Il ne s'agit pas aujourd'hui de revenir sur les responsabilités des uns et des autres, mais d'en tirer les enseignements nécessaires pour éviter que de telles situations ne se reproduisent », dira le Secrétaire général du ministère. Parlant de la confiance que le président

de la République a eu à placer en ces deux cadres (Mohamed Banks et Alya Camara, il dira ceci : « Cette confiance constitue à la fois un honneur et une obligation de résultats : restaurer un climat de travail serein, mobiliser le personnel autour d'objectifs communs, et améliorer la performance de l'OGP ainsi que sa contribution au secteur publicitaire. Le ministère attend de vos équipes des résultats concrets, mesurables et durables. Le département sera particulièrement attentif à la régularité de la gestion, à la mobilisation des recettes, à la maîtrise des charges et, surtout, aux progrès réalisés dans la modernisation de l'établissement... Vous prenez vos fonctions à un moment où l'OGP a un besoin urgent de retrouver sa stabilité. Le président de la République vous a accordé sa confiance. Le département attend qu'elle se traduise par des actes et des résultats tangibles. Faites de votre passage à la tête de l'OGP une période de redressement, de bonne gouvernance et de progrès. Je tiens, pour terminer, à vous adresser mes félicitations et à vous souhaiter plein succès dans vos missions »

Sadjo

Infrastructures routières

Kalémodou Yansané revient sur les étapes marquantes de la réalisation du pont du 8 Novembre

Dans un entretien accordé à Africaguinee.com, Kalémodou Yansané, ancien député de la 8ème législature, ancien secrétaire général du ministère des Travaux Publics et ex-directeur national de l'entretien routier et ancien directeur national des investissements routiers revient sur les étapes marquantes de la réalisation du pont du 8 Novembre, intégré au vaste programme de modernisation de l'autoroute Tombo-Gbessia.



Parlant de l'historique de la construction du pont du 8 Novembre, depuis la conception du projet jusqu'à sa réalisation, Kalémodou Yansané dira ceci : « Pour retracer l'histoire de la construction du pont du 8 Novembre, il est indispensable de replacer cet ouvrage dans le contexte général du vaste programme d'aménagement et de modernisation de l'autoroute Tombo-Gbessia, dont j'ai eu l'honneur de diriger la réalisation au cours des années 2000. Le projet s'est déroulé selon plusieurs étapes : sa conception dans le cadre d'un programme global, la mobilisation des financements, la défense des aménagements indispensables à la fluidité du trafic, la prise en compte des contraintes patrimoniales, la gestion d'une crise de financement, puis la réalisation et l'évaluation des résultats obtenus.... Le projet consistait à aménager l'axe Tombo-Gbessia en 2 x 2 voies, sur un linéaire d'environ neuf kilomètres, depuis Tombo, à la sortie de l'hôtel Riviera, jusqu'aux abords de l'aéroport international de Gbessia. Il ne s'agissait donc pas d'un projet isolé, mais d'un programme structurant destiné à améliorer durablement la circulation dans Conakry et à moderniser l'un de ses principaux axes routiers.

Le programme était subdivisé en cinq lots distincts.

Le lot 5 qui commençait au marché de Gbessia, prévoyait un aménagement en 2 x 3 voies, plus large que celui des lots 2, 3 et 4. Cette confi-

guration répondait à l'importance du trafic sur cette partie de l'axe. Le lot 5 comprenait notamment l'échangeur de l'aéroport. Il avait suscité un intérêt particulier de l'Agence française de développement (AFD), qui avait déjà contribué au financement de travaux d'assainissement dans la zone aéroportuaire. Par ailleurs, Aéroports de Paris (ADP) participait à la Société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Conakry (SOGECAC). Dès la phase de conception, il apparut toutefois que l'ampleur des aménagements à réaliser dépassait les capacités d'un seul bailleur. La question du financement devait donc être traitée parallèlement à la définition technique du projet. » Comment s'est déroulée la mobilisation des financements auprès des différents bailleurs de fonds pour la réalisation du projet ? Kalémodou Yansané répond : « Plusieurs partenaires financiers avaient manifesté leur intérêt pour accompagner la Guinée dans la réalisation de ce programme. Il s'agissait notamment du Fonds koweïtien pour le développement économique arabe (FKD), du Fonds saoudien de développement (FSD), de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), de l'AFD et du Gouvernement guinéen. Les bailleurs arabes, dont les conditions de financement étaient relativement similaires, avaient été regroupés pour intervenir sur les lots 2, 3, 4 et 5. L'AFD, dont les conditions de financement étaient différentes, devait intervenir sur le lot 1. Cette répartition permettait de structurer le financement du programme, mais les ressources disponibles demeuraient insuffisantes pour couvrir l'intégralité du coût des travaux. Les discussions avec les bailleurs portèrent alors sur la possibilité de réduire certaines composantes du projet afin de respecter les enveloppes financières disponibles. C'est dans ce contexte que fut proposée la suppression de deux bretelles essentielles de l'échangeur du 8 Novembre : la bretelle sud-est et la bretelle nord-ouest.

La défense des bretelles : préserver la fonctionnalité de l'échangeur La suppression de ces deux bretelles était, à nos yeux, inacceptable. Elles répondaient à des besoins fondamentaux de circulation et leur disparition aurait compromis la fluidité du trafic, provoqué de nouveaux conflits de circulation et aggravé les embouteillages autour de la place Samory-Touré (corniche Nord côté Enam) La première bretelle permettait aux véhicules quittant le centre-ville, arrivant au niveau du 8 Novembre et souhaitant rejoindre la zone nord, notamment Camayenne, Donka et les quartiers environnants, d'effectuer leur mouvement sans encombrer davantage la place Samory-Touré. L'aménagement retenu permettait ainsi d'éviter certains mouvements de circulation au niveau de cette place, où la corniche nord rencontre la route du Niger. Il contribuait à limiter les conflits entre les différents courants de circulation. La seconde bretelle était tout aussi importante. En venant de la banlieue et en souhaitant se rendre à Donka, l'automobiliste qui rate la sortie au niveau de la morgue Donka pouvait emprunter une sortie située immédiatement sous le pont venir à Camayenne puis à Donka. La suppression de cette bretelle aurait contraint les conducteurs manquant cette sortie Morgue à poursuivre leur route jusqu'aux abords du Palais du Peuple, à effectuer un détour par la corniche, puis à revenir vers la place Samory-Touré avant de pouvoir monter sur le pont et rejoindre Donka. Un tel dispositif aurait entraîné des déplacements inutiles, une augmentation des distances parcourues et, surtout, une aggravation des encombrements.

Notre position était donc claire : les contraintes financières ne devaient pas conduire à sacrifier les éléments indispensables à la fonctionnalité de l'ouvrage. Il fallait préserver les bretelles afin de garantir l'objectif principal du projet : améliorer durablement la circulation dans Conakry. »

Une synthèse de Sadjo

Midterms 2026

Six questions sur les milliards de dollars qui financent les élections américaines

À l'approche des élections de mi-mandat du 3 novembre aux États-Unis, alors que la bataille pour le Congrès se resserre et que les démocrates caressent de plus en plus l'espoir de reprendre les deux chambres, l'argent afflue dans une course aux financements toujours plus effrénée.

• Pourquoi la campagne des mid-terms coûte-t-elle aussi cher ?

Toujours plus. Voilà qui résumerait bien les chiffres des financements de campagne aux États-Unis. Élections de mi-mandat ou pas, les montants sont à la (dé)mesure américaine. Pour conquérir ou conserver les sièges du Congrès, candidats et partis multiplient les spots à la télé, sur les plateformes de streaming et les réseaux sociaux. Et les records n'en finissent pas d'être battus : 11,6 milliards de dollars pourraient être investis en publicité politique pour le cycle électoral 2026*, contre 8,9 milliards de dollars lors des précédentes élections de mi-mandat en 2022, selon AdImpact, qui traque ces dépenses. Soit plus encore que pour le cycle de la présidentielle de 2024 (11,2 milliards de dollars), déjà record. Une inflation qui s'explique d'abord par l'incertitude des résultats. « Dans une élection qui est très incertaine, on dépense beaucoup plus », explique Vincent Michelot, spécialiste de l'histoire politique des États-Unis et professeur émérite à Sciences Po Lyon. Plus les sièges sont disputés, plus les partis investissent pour les emporter. Dans l'Ohio, AdImpact a ainsi relevé ses prévisions de dépenses publicitaires à 749 millions de dollars, soit 309 millions de plus qu'initialement. Autre facteur de surcoût : les publicités dans lesquelles un candidat est attaqué, auxquelles il doit rapidement riposter, quitte à acheter au prix fort des espaces publicitaires déjà très demandés, analyse Vincent Michelot. À la pub s'ajoutent les dépenses consacrées aux équipes de campagne, aux déplacements et à la mobilisation des électeurs. Une comparaison des données de la Commission électorale fédérale (FEC) confirme cette tendance à la hausse : les candidats au Congrès avaient déjà dépensé plus de 2 milliards de dollars fin juin 2026, soit 16% de plus qu'au même stade de la campagne de 2022.

• Qui peut financer les candidats et à quelles conditions ?

Pour financer leur campagne, les candidats au Congrès – sauf fortune personnelle – comptent essentiellement sur les dons privés. Fin juin 2026, ils avaient déjà récolté 2,8 milliards de dollars contre 2,4 milliards au même stade de la campagne de 2022, selon les données de la FEC. Mais les sommes qu'un donateur peut verser directement à un candidat sont plafonnées : 3 500 dollars par candidat et par élection. Les candidats peuvent également recevoir des fonds des partis politiques, mais aussi des Political Action Committees (PAC), des organisations qui collectent de l'argent pour soutenir directement des candidats. Une entreprise ou un syndicat peuvent par exemple créer leur propre PAC, alimenté par des contributions volontaires de salariés, de dirigeants ou d'adhérents. Là aussi, les montants sont plafonnés, jusqu'à 5 000 dollars par candidat et par élection. **• Mais alors, comment certains milliardaires ou entreprises peuvent-ils dépenser des dizaines, voire des centaines de millions de dol-**

lars pour soutenir un candidat ?

En passant par un autre circuit : les super-PAC, nés en 2010 à la suite de deux décisions de justice. Contrairement aux PAC classiques, ces structures peuvent recevoir des contributions illimitées de particuliers, d'entreprises ou de syndicats. Une limite subsiste quand même : les super-PAC ne peuvent ni verser directement de l'argent aux candidats ni coordonner leurs dépenses avec leurs équipes. La nuance a toute son importance : un super-PAC peut débours des sommes folles pour favoriser l'élection d'un candidat ou torpiller un adversaire, mais ce dernier ne peut pas lui dicter les spots à produire, les sommes à engager ou les États à cibler. Ces structures prennent une place de plus en plus grande dans le financement des campagnes. Selon la FEC, les super-PAC avaient déjà récolté près de 2,5 milliards de dollars fin juin 2026, soit une hausse de 74% par rapport à la même période en 2022. Leurs dépenses indépendantes ont, elles, augmenté de 79%, pour atteindre près de 530 millions de dollars.

• Pourquoi les États-Unis autorisent-ils de telles dépenses électorales ?

Aux États-Unis, « money is speech », rappelle Vincent Michelot. Dépenser de l'argent pour défendre ses idées politiques est considéré comme une forme d'expression protégée par le premier amendement de la Constitution. C'est d'ailleurs au nom de cette liberté que la justice américaine a progressivement levé plusieurs restrictions, tout en maintenant des plafonds sur les dons directs aux candidats pour prévenir la corruption. La dérégulation n'en finit pas. Le 30 juin 2026, la Cour suprême a supprimé les plafonds de certaines dépenses que les partis politiques peuvent effectuer en coordination avec leurs candidats. Depuis, les républicains ont déjà dépassé de plus de 48 millions de dollars les anciens plafonds nationaux, selon Reuters.

• Qui sont les grands financeurs de ces midterms ?

Selon une analyse du Washington Post, les 50 plus importants contributeurs de ces élections avaient déjà versé près de 2,4 milliards de dollars à des comités politiques fédéraux. Une manne qui profite davantage aux républicains : 1,54 milliard de dollars provenant de soutiens de leur camp, contre 590 millions de contributeurs proches des démocrates. Elon Musk domine désormais ce classement, avec 369 millions de dollars versés depuis le début du cycle électoral. En septembre, il a notamment versé 158 millions de dollars à un super-PAC républicain, Senate Leadership Fund, qui les a immédiatement transférés à une autre structure finançant des publicités pour Ken Paxton, rival républicain de James Talarico pour le Sénat au Texas. Et les millions continuent d'affluer à l'approche du scrutin. Selon le New York Times, l'ancien maire de New York Michael Bloomberg a mobilisé quelque 80 millions de dollars en septembre et octobre pour soutenir les démocrates, dont au moins 50 millions destinés à la bataille pour la Chambre des représentants. « Quand vous donnez quelques centaines ou milliers d'euros dans une campagne en France, vous n'avez aucun espoir de corrompre, mais quand vous donnez plusieurs millions d'un coup, il y a quand même une attente sur la

suite », souligne Vincent Michelot. Au-delà des grandes fortunes qui soutiennent traditionnellement un camp, certains secteurs économiques soutiennent des candidats pour défendre leurs intérêts auprès du futur Congrès. Selon une étude de Public Citizen publiée le 27 août, les compagnies de cryptomonnaies, de la tech et de l'intelligence artificielle avaient déjà injecté 268 millions de dollars dans des super-PAC notamment, soit plus de 40% des contributions déclarées des entreprises américaines à ces structures. Des soutiens qui peuvent dépasser les clivages partisans. Le super-PAC Fairshake, financé par l'industrie des cryptomonnaies, a ainsi annoncé début octobre soutenir 32 candidats à la Chambre des représentants, dont 19 républicains et 13 démocrates, tous favorables à une législation défendue par le secteur. Le secteur de l'IA a suivi la même stratégie avec Leading the Future, lancé en 2025.

• Pourquoi ne sait-on pas toujours qui se cache derrière les financements ?

Un milliard de dollars. La somme a de quoi étourdir. C'est la conclusion d'une enquête du New York Times, selon laquelle environ un milliard de dollars de financements dont les donateurs ne sont pas publiquement identifiés ont déjà circulé dans le système électoral américain en 2026. Un chiffre sans doute sous-estimé, tant ces fonds sont difficiles à tracer. « Partout aux États-Unis, les élections de mi-mandat sont submergées par l'argent opaque », affirme le quotidien. C'est ce que l'on appelle le dark money, des financements politiques dont les donateurs restent dissimulés aux yeux du public.

Pourtant, les super-PAC ont l'obligation de déclarer leurs donateurs et leurs dépenses. Mais cette transparence a des limites : des organisations à but non lucratif peuvent servir d'écran en recevant des dons sans avoir à révéler publiquement qui sont leurs financeurs. Elles peuvent ensuite financer directement des publicités politiques ou transférer cet argent à des super-PAC. Ces derniers déclarent bien les sommes reçues, comme ils en ont l'obligation, mais sans que l'on sache qui se cache derrière l'organisation intermédiaire. Ce phénomène n'épargne aucun camp. En août, House Majority Forward, une organisation proche des démocrates qui ne divulgue pas ses donateurs, a versé 20 millions de dollars supplémentaires à un super-PAC soutenant leurs candidats à la Chambre des représentants. Côté républicain, One Nation, dont les financeurs restent également inconnus, a transféré plus de 70 millions de dollars à un super-PAC soutenant les candidats au Sénat depuis le début du cycle électoral. À cette opacité s'ajoute la paralysie de la Commission électorale fédérale, chargée de faire respecter les règles du financement électoral. Depuis avril 2025, l'autorité de contrôle n'a plus le quorum nécessaire pour fonctionner. Elle ne compte plus que deux commissaires sur les six prévus. Dans ces conditions, impossible d'ouvrir des enquêtes en cas de suspicion de fraude ou de prononcer des sanctions. « Il n'y a plus de shérif dans la ville », résume Vincent Michelot. *Ces prévisions englobent également les élections des gouverneurs et les scrutins locaux, pas seulement celles du Congrès. **RFI**

Guinée

Le procureur général près la Cour suprême défend la procédure visant l'ex-magistrat Algassimou Diallo



En Guinée, le procureur général près la Cour suprême défend la régularité d'une procédure visant Algassimou Diallo et affirme que les droits de cet ancien magistrat réputé, poursuivi pour provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence et association de malfaiteurs, sont respectés. Une version contestée par ses avocats, qui dénoncent des irrégularités et réclament la reconstitution du tribunal qui doit le juger. En Guinée, le procès de l'ancien magistrat Algassimou Diallo se poursuit sur fond de tensions entre le parquet et la défense. Poursuivi pour « provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence et association de malfaiteurs », Algassimou Diallo est en détention préventive depuis le 27 août. L'affaire fait suite à la diffusion sur

les réseaux sociaux d'un enregistrement audio dans lequel il est accusé d'avoir tenu des propos litigieux lors d'un échange avec l'opposant en exil Cellou Dalein Diallo. Dans son communiqué, le procureur général de la Cour Suprême revient sur les différentes étapes de la procédure, depuis l'autorisation des poursuites jusqu'au renvoi de l'ancien magistrat devant les chambres réunies de la haute juridiction. Le ministère public assure que la procédure respecte les dispositions légales et les droits de la défense. Il bénéficie de la présomption d'innocence, affirme le communiqué.

Recomposition du tribunal

Mais les avocats de la défense rejettent cette lecture. Ils dénoncent une procédure entachée d'irrégularités et contestent la composition de la formation qui va juger Algassimou Diallo. Le 15 octobre, la Cour suprême avait rejeté leurs demandes de récusation de trois magistrats et d'annulation de l'ordonnance de renvoi. En réaction, les avocats avaient suspendu leur participation aux débats. Ce lundi, dans un communiqué, ils demandent une reconstitution du tribunal pour un procès équitable, et assurent qu'ils reprendront leur place quand cette condition sera respectée. **RFI**

Sénégal

Le projet de loi de finances rectificative «pas acceptable» en l'état, juge Ousmane Sonko



Au Sénégal, le président de l'Assemblée nationale et du parti qui y est majoritaire (Pastef) a jugé que le projet de loi de finances rectificative porté par le gouvernement d'Ahmadou Al Aminou Lô n'est « pas acceptable » en l'état. « Pour le moment, nous ne rejetons rien, nous ne validons rien. Mais si c'est maintenu tel quel, nous rejetons », a prévenu Ousmane Sonko, dénonçant notamment la baisse des subventions aux produits pétroliers prévue dans le projet.

Les Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité (Pastef) ne voteront pas la loi de finances rectificative telle qu'elle est présentée. Ousmane Sonko, qui préside à la fois le Pastef et l'Assemblée nationale, l'a annoncé ce 19 octobre à l'issue d'un conclave des cadres. Avec 130 sièges de députés sur 165, le Pastef détient la majorité absolue à l'Assemblée nationale.

Déposé le 18 septembre, le texte prévoit un déficit de 7,6 % du PIB, sur fond de dette cachée et de négociations avec le Fonds monétaire international (FMI) pour un nouveau programme.

Ousmane Sonko dénonce la baisse

des subventions aux produits pétroliers. « Ce qu'on nous demande de valider dans ce projet de loi de finances rectificative, c'est la suppression progressive, la baisse progressive, des subventions », a-t-il affirmé au cours d'un point presse auquel assistait notre correspondante à Dakar, Juliette Dubois.

« Nous sommes ouverts à un débat franc avec le gouvernement »

« Sur 2026, la loi de finances rectificative promet de faire une baisse de 30 %, de bloquer la subvention à 552 milliards de francs CFA [8,4 milliards d'euros, NDLR] alors que, normalement, elle devait être de 790 milliards [12 milliards d'euros, NDLR]. L'impact sur le prix du diesel, c'est que le prix va passer de 755 francs [1,15 euro] à la pompe à quasiment 867 francs [1,32 euro]. Nous, nous avons dit qu'on ne peut pas accepter cela. » Et d'ajouter : « Les Sénégalais souffrent actuellement suffisamment pour qu'on ne leur ajoute encore des problèmes, et ça pour dégager des marges, pour aller payer une dette cachée. Ce n'est pas acceptable. Pour le moment, nous ne rejetons rien, nous ne validons rien. Mais si c'est maintenu tel quel, nous rejetons. Nous sommes ouverts à un débat franc et sincère avec le gouvernement. »

Le Sénégal est confronté à une dette qui atteignait 132% de son produit intérieur brut (PIB) fin 2024, dont une partie a été cachée. Dakar a conclu le 1er septembre un accord de financement avec le Fonds monétaire international (FMI) en vue de la mise en place d'un programme d'aide de 2,2 milliards de dollars (1,96 milliard d'euros) sur 36 mois pour assainir les finances publiques du pays.

RFI

Mobilisations en France

LFI sous le feu des critiques après les violences urbaines



En marge des violences du week-end du 17-18 octobre en France, le parti La France insoumise (LFI) est pointé du doigt et désigné comme le coupable idéal. Certains candidats et chefs de partis politiques l'accusent d'être en partie responsable de ces débordements. Les insoumis, qui réfutent tout appel à la violence et tout lien avec les pillages, préparent leur contre-attaque.

Pour plusieurs partis politiques, le bouc émissaire après les violences vues en France les 17 et 18 octobre tient en trois lettres : LFI,

acronyme de La France insoumise. Chacun y va de son couplet contre le parti de [Jean-Luc Mélenchon](#). À droite et à l'extrême droite, les ténors ne se privent pas de critiques. Le Rassemblement national (RN) se pose en parti de l'ordre face au gouvernement et à LFI. « Des professionnels du chaos », affirme le président du parti, [Jordan Bardella](#). « Un fascisme rouge », surenchérit son allié de l'Union des droites pour la République (UDR), [Éric Ciotti](#).

Bruno Retailleau, candidat du parti Les Républicains (LR) pour la

présidentielle 2027, accuse « les troupes de Jean-Luc Mélenchon » d'avoir armé la violence avec leurs mots d'ordre. Le candidat Horizons, [Édouard Philippe](#), parle lui d'une « ultragauche organisée qui veut casser l'ordre républicain ». La gauche n'est pas en reste. Le candidat social-démocrate [Raphaël Glucksmann](#) accuse Jean-Luc Mélenchon d'être le « *mar-chepied de l'extrême-droite* », « *incapable de condamner clairement* » les violences.

Des accusations jusqu'au plus haut sommet de l'État

À Matignon d'abord, [Sébastien Lecornu](#) a demandé à Jean-Luc Mélenchon de « choisir son camp » : « *soit celui de la République et des forces de l'ordre, soit celui des casseurs* ». Certains vont plus loin et demandent l'interdiction du parti. C'est le cas du deuxième personnage de l'État, Gérard Larcher (LR). Dans une interview au Figaro lundi 19 octobre, le président du Sénat estime que l'interdiction de LFI peut être envisagée : « *Nous*

avons pu dissoudre Génération identitaire et La Jeune Garde... LFI tient une grande part de responsabilité dans le discours de haine. » Et de prévenir : « *Attention à ceux qui cherchent l'insurrection.* » Les archives sont ressorties du placard. Au début du mouvement, le maire insoumis de Saint-Denis, Bally Bagayoko, avait estimé que la violence était parfois « légitime ». Des propos qui avaient fait bondir la classe politique. Sans oublier l'injonction de Jean-Luc Mélenchon à « abattre la citadelle et le système », lancée à la Fête de l'Humanité en 2023.

La contre-attaque de LFI

Le parti réfute tout encouragement à la violence. « *On ne dirige pas le mouvement populaire, il se dirige lui-même* », se défend Jean-Luc Mélenchon. Interrogé sur LCI dimanche 18 octobre sur sa condamnation des violences en marge de la mobilisation, il finit par le faire, sans sembler y voir beaucoup d'intérêt : « *C'est toujours le grand mot, "condamner". Allez, d'accord, je condamne...* Ça change quoi, madame ? » Il s'agace aussi d'être « *le seul à*

devoir autant s'expliquer » : « *J'ai déjà fait dix fois un discours sur la nécessité de recourir à la non-violence. Est-ce que vous connaissez un seul responsable syndical ou politique qui en ait fait autant que moi ?* »

Le parti riposte après la publication, lundi, d'un article de [Mediapart](#) intitulé « Autour du 17 octobre, la fabrique d'un bouc émissaire ». Selon le journal, le gouvernement aurait demandé aux services de renseignement de mettre en cause LFI dans les violences du week-end. Dans cette enquête, un commissaire du renseignement territorial affirme qu'il lui est demandé « *texto d'écrire que c'est LFI qui est derrière le mouvement, alors que c'est objectivement faux* ».

Manuel Bompard a annoncé, mardi 20 octobre sur France Info, saisir la Cour de justice de la République contre le ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez. « *Fabriquer de faux documents, faire de l'abus d'autorité, ce sont des délits* », a-t-il affirmé. Une contre-attaque pour un parti qui n'entend pas endosser la responsabilité des violences.

RFI

Mali

Une quarantaine de civils tués dimanche par des hommes armés dans la région de Ménaka



Au Mali, le bureau exécutif de la communauté Idaksahak a exprimé lundi « *sa vive émotion et son immense consternation* » après la mort de 48 civils de la communauté, dimanche dernier, du côté de Tagadayat, dans la région de Ménaka. Selon leur communiqué,

« *ces populations civiles sans défense ont été attaquées par des éléments armés de Daesh [groupe État islamique, NDLR], arrivés à bord de plusieurs motos* ». Au Mali, une cinquantaine de personnes ont été assassinées près de Ménaka, dans l'est du pays. Il s'agit essentiellement de civils touaregs exécutés par des terroristes du groupe État islamique dans le Grand Sahara (EIGS), branche sahélienne de Daesh.

Selon les premiers témoignages, ces tueries arrivent en représailles à une opération militaire de l'armée malienne contre l'EIGS quelques jours plus tôt. Le bureau exécutif des Idaksahak,

victimes de cette attaque, dénombre 48 morts parmi les membres de cette communauté touareg, et partage « *sa profonde tristesse, sa vive émotion, et son immense consternation* ».

C'est dimanche dernier, dans la localité de Tagadayat, près de la ville de Ménaka, que plusieurs combattants de l'EIGS arrivent dans la zone, sur leurs motos, et tirent sans sommation et sans distinction sur les civils. Le bureau exécutif de la communauté Idaksahak décrit « *un massacre* » qui a « *provoqué d'importants déplacements de populations* », les survivants ayant trouvé refuge dans la ville de Ménaka, à une quarantaine de kilomètres plus loin.

Les assaillants ont aussi fait des razzias sur les biens des victimes : leurs animaux, leurs économies... tout a été emporté ! Tout le monde est arrivé les mains vides, ici à Ménaka. C'est pourquoi nous demandons aux

autorités compétentes de renforcer les mesures de protection de la population civile et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour prévenir de nouvelles tragédies de ce genre.

Le même jour, à Ménaka même, le domicile du chef de la communauté Idaksahak, Moussa Ag Acharatoumane, a également fait l'objet d'une attaque, très vite repoussée par les gardes. Le Collectif pour la défense des droits du peuple de l'Azawad a également réagi : il estime que cette attaque terroriste vient en représailles à des opérations contre l'EIGS menées par les Forces armées maliennes (Fama) accompagnées de leurs supplétifs russes de l'Africa Corps.

Pour rappel, le groupe État islamique contrôle en grande partie la région de Ménaka depuis trois ans.

La semaine précédente, l'état-major général des Fama annonçait avoir frappé plusieurs sites identifiés comme des bases terroristes, dans le cadre de l'opération Dougoukoloko qui vise à reprendre l'ensemble du territoire malien des mains des jihadistes.

RFI



Burkina Faso

La junte au pouvoir rétablit la peine de mort



Les 71 députés burkinabè ont adopté à l'unanimité, mardi 20 octobre, un nouveau code pénal qui réintroduit la peine capitale pour un certain nombre de crimes en lien avec le terrorisme, l'espionnage, la trahison ou encore l'importation de produits périmés ou prohibés susceptibles d'entraîner la mort. Le texte prévoit également un durcissement des peines pour de nombreux délits.

La junte du capitaine [Ibrahim Traoré](#) avait officiellement fait part de son intention de la réintroduire dans l'arsenal juridique burkinabè en adoptant un projet de loi en ce sens en décembre dernier, c'est désormais chose faite : la peine de mort fait son retour au [Burkina Faso](#).

Ce mardi 20 octobre, les 71 députés burkinabè ont en effet adopté à l'unanimité un nouveau code pénal qui prévoit désormais la peine capitale pour « *les auteurs ou complices* » d'actes en lien avec le terrorisme, l'espionnage ou la trahison, selon les termes du ministre de la Justice Edasso Rodrigue Bayala.

Alors que le texte vise, selon lui, à renforcer l'ordre public, à protéger les personnes et les biens mais aussi à lutter contre la criminalité économique et financière dans le pays, les auteurs ou complices d'importation de

produits périmés ou prohibés qui entraîneraient la mort risquent eux aussi une telle sanction. Tour de vis répressif

Et le nouveau code ne s'arrête pas là : celui-ci prévoit aussi des durcissements de peines pour plusieurs délits. Une personne reconnue coupable de détournement de fonds publics - à hauteur d'un certain montant qui n'a pas été rendu public - encourra par exemple « *la prison à vie* » ainsi qu'une amende équivalente au « *triple du montant détourné* ». Le nouveau texte prévoit d'ailleurs une augmentation drastique des amendes pour tous les types de crimes et délits.

Alors qu'il renforce aussi les sanctions en matière de sécurité routière, celui-ci réaffirme en outre la pénalisation de l'homosexualité et des pratiques qui y sont assimilées et crée de nouvelles infractions en lien avec les technologies de l'information et la communication.

La peine de mort avait été retirée du code pénal burkinabè en 2018 alors que le pays demandait l'extradition de François Compaoré, le frère cadet de l'ancien président Blaise Compaoré, pour son implication présumée dans l'assassinat du journaliste d'investigation Norbert Zongo en décembre 1998.

RFI